

MAISON INDIVIDUELLE à AUBIGNAN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 décembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 4 novembre 2024 sous réserves d'incidents

Type de bien : Maison Individuelle

Mise à prix : 84.000,00 € (quatre-vingt-quatre mille euros)

Localisation : AUBIGNAN (Vaucluse)

Adjudication : MARDI 17 DECEMBRE 2024 à 10H30

Ecrit par Echo du Mardi le 4 novembre 2024

Avocat poursuivant : Maître Lionel FOUQUET



**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT**



Sur la Commune d'AUBIGNAN (Vaucluse) 609, chemin de Saint Just
Dans un groupe d'habitation dénommé « Saint André II »
Figurant au cadastre : Section AP n° 188, d'une contenance de 44a90ca,



Ecrit par Echo du Mardi le 4 novembre 2024

Le LOT n° DEUX (2) : Une maison individuelle de type 4 - 96,8 m²
Et les 200/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes.

Mise à prix : 84.000,00 € (quatre-vingt-quatre mille euros)

VISITE : LE MARDI 03 DECEMBRE 2024 DE 10H A 11H
SUR PLACE, effectuée par la Selarl COUDERT FLAMMERY,
commissaire de justice à Carpentras (Tél. : 04 90 63 12 08).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 17 DECEMBRE 2024 à 10H30
au Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle,
à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : Une maison individuelle de 96,80 m² comprenant :

- Au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, WC, escalier d'accès à l'étage,
- A l'étage : trois chambres, salle de bains avec WC

Un garage (21 m²) et une terrasse (17,58 m² environ)

Le droit à la jouissance exclusive du jardin attenant à cette maison d'une surface de 820,79 m²

Le droit à la jouissance exclusive du jardin attenant à cette maison d'une surface de 132,00 m²

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par les propriétaires.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.



Ecrit par Echo du Mardi le 4 novembre 2024

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 24/08.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,
Le 31 octobre 2024

Lionel FOUQUET

3955792